

SudÉducation 34

Solidaires

L'école n'est pas une entreprise ! L'éducation n'est pas une marchandise !

✉ 23, rue LakanaL 34090 Montpellier @ syndicat@sudeducation34.org ☎ 04 67 02 10 32

Montpellier, le 08 septembre 2019

RENTÉE 2019 : NOUVEL ENT DANS L'ACADÉMIE DE MONTPELLIER

Un nouvel ENT dans l'académie : l'ENT Occitanie

Cette rentrée 2019/2020 est marquée par l'arrivée d'un nouvel outil numérique dans le second degré : L'Environnement de Travail Numérique d'Occitanie. La première chose qui frappe lorsque nous souhaitons nous connecter à cet espace de travail c'est que pour la première fois il ne s'agit plus d'un outil académique mais d'un outil inter-académique. En effet lors de l'identification on demande aux personnels de préciser s'ils sont dans l'académie de Montpellier ou l'académie de Toulouse. Dans un contexte où la fusion de nos deux académies se profile, on peut y entrevoir une anticipation de la part des services des rectorats concernés. Donc le jour de la pré-rentée nous avons toutes et tous plus ou moins entendu parler de cet outil merveilleux qui va « révolutionner » nos vies d'enseignants. Petit tour d'horizon...

Usine à gaz et cadeaux au secteur privé ?

Passés les premiers obstacles (trouver le bon lien de connexion, ne pas confondre avec l'ancien ENT toujours en ligne...) de nombreux personnels ont été confrontés aux premiers bugs : personnels rattachés dans les mauvais établissements, impossibilité de faire l'appel la première semaine... Le moins que l'on puisse dire c'est que **la plateforme n'était pas prête pour être fonctionnelle pour la rentrée 2019.**

Une fois connectés, nous pouvons presque tout gérer depuis cet espace de travail : les emplois du temps, les groupes de classe, les cahiers de texte, la communication avec les collègues, la hiérarchie et les usagers. Il ne manque plus que l'appel, la saisie des notes et des compétences et tout y est... Toutefois ce nouvel ENT risque de manquer furieusement d'ergonomie : les onglets sont nombreux (ENT établissement, ENT inter-établissements, ENT Occitanie avec à chaque fois une tonne de sous catégories...), leur organisation n'est pas intuitive et beaucoup de fenêtres inutiles parasitent la navigation.

De plus, la plupart de ces outils ne sont pas encore actifs et/ou fonctionnels, de nombreux profils utilisateurs ne sont pas à jour et donc inutilisables... **Cela interroge quand on sait que c'est une entreprise privée, [Kosmos](#), qui a obtenu le marché de l'ENT Occitanie.** Cette entreprise qui se présente comme un fournisseur de « [solutions numériques pour l'éducation](#) » a sûrement sabré le champagne le jour où elle a obtenu le marché. Néanmoins elle n'a manifestement pas anticipé que tout devait être prêt pour le 1^{er} septembre... Par contre cette dernière semble avoir un « business plan » bien rodé pour s'implanter dans le monde éducatif : elle a va assurer le support technique de l'ENT et incite fortement les utilisateurs (donc les personnels et usagers) à s'inscrire à la

[« Communauté »](#) pour bénéficier du support technique. Une bonne méthode pour récupérer des contacts et faire de la retape publicitaire. Pas sûr en revanche, que les personnels et les usagers y gagnent.

Le cas des établissements qui utilisent Pronote

Pronote est un logiciel développé par une entreprise privée à un prix plutôt élevé dont les licences vont de 625 € à 2100€ en fonction des options choisies... (sources : <https://www.index-education.com/fr/tarifs-pronote.php>). Ce logiciel équipe de nombreux collèges et lycées de l'Académie de Montpellier.

Pronote contient de manière déjà fonctionnelle tout ce que l'ENT propose. Cependant dans certains établissements les chefs ont expliqué aux personnels que cette année il fallait se mettre à l'ENT et qu'il fallait faire la double saisie des cahiers de textes, des communications ... En argumentant sur le fait que ces tâches font partie des obligations réglementaires de service. Les enseignant-e-s vont donc être obligés de réaliser un double travail... Cette augmentation de la charge de travail n'étant, comme toujours, pas compensée par une revalorisation salariale.

Outil utile ou outil de flicage supplémentaire ?

Les professeurs du second degré ont découvert dès la rentrée un nouvel exemple du double discours du ministre de l'éducation Nationale sur la « confiance » qui lui est soi-disant si chère. Prônant l'apaisement après la puissante mobilisation de l'année dernière, le dialogue retrouvé après les menaces et les sanctions, le ministre a toutefois omis de communiquer sur un petit moyen de surveillance supplémentaire dont il a doté les inspecteurs, et sur la charge de travail accrue pour les enseignant-es.

En effet en naviguant un peu sur ce bel ENT, on finit par tomber sur la section pour saisir un cahier de texte pour une classe, et là pour chaque séance on peut constater la présence d'un onglet intitulé « Visas Inspection ». Cela induit explicitement que les corps d'inspection ont un droit de regard permanent sur ce que nous faisons ou ne faisons pas sans avoir à se déplacer ! On les relègue ainsi à un rôle de contremaître superviseur qui ne va faire que des missions de contrôle du travail des enseignants sous sa coupe. Et pourquoi pas la mise en place de pointeuses à l'entrée de nos salles de cours !

Puisque que le Ministre parle sans cesse « d'école de la confiance », sans vraisemblablement avoir saisi le sens de ce dernier mot nous nous permettons ici de lui en rappeler la définition selon le Larousse : « *Sentiment de quelqu'un qui se fie entièrement à quelqu'un d'autre, à quelque chose : Notre amitié est fondée sur une confiance réciproque.* »

A l'opposé des choix académiques et ministériels, SUD éducation 34 revendique :

- L'abandon du projet de fusion des académies,
- La mise en place d'outils numériques fonctionnels et performants, basés sur les logiciels libres, en concertation avec les personnels qui en seront les premiers utilisateurs,
- La suppression de tous les outils numériques de contrôle et de surveillance des personnels,
- Le recrutement de personnels à hauteur des besoins.